

Ce groupe de travail réunissant 69 personnes de l'enseignement public et de l'enseignement privé avait pour objectif d'échanger sur la déconfinement dans les établissements de l'enseignement agricole, technique ou supérieur.

La Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche a salué l'investissement des communautés enseignantes, des équipes de la DGER et des DRAAF, toutes mobilisées pour assurer la continuité pédagogique et la réussite des jeunes. Elle a souligné que pour les 5% de décrocheurs, une convention a été signée avec la poste pour permettre l'envoi des supports de cours.

Il s'agit maintenant de mettre en œuvre un retour progressif à partir du 11 mai. Ce déconfinement est soumis aux conditions sanitaires qui devront être respectées par les jeunes, les enseignants et les personnels. Les mêmes règles s'appliqueront pour tous les personnels ministères, Régions ou encore contractuels.

Les réponses vont s'élaborer à trois niveaux :

- Interministériel pour la doctrine sanitaire : règles de distanciation, port du masque...
- Le ministère de l'Education nationale (MENJ) et celui de l'enseignement supérieur (MESRI) sur les questions propres à l'enseignement notamment les examens et concours.
- Le MAA pour tout ce qui lui est spécifique.

Au niveau local, les établissements devront appliquer ces consignes de cadrage national mais auront des latitudes pour les adapter au contexte.

Suite aux nombreuses interventions des organisations syndicales ([lire les questions envoyées par FO Enseignement Agricole](#)) et des représentants de l'enseignement privé, la DGER a répondu :

- Les règles sanitaires nationales précises doivent s'appliquer à tous, quel que soit l'employeur, afin de ne pas soumettre les communautés au risque du Covid. La dotation en masque est prévue pour les personnels par le ministère et une comptabilisation des agents est en cours afin de les doter en fonction de leur exposition.
- La DGER est en relation avec l'ARF (Association des Régions de France).
- La liberté laissée au niveau local devra faire l'objet d'échange et de partage des informations dans les établissements (CoHS et CHSCT).
- L'internat est un problème central pour l'enseignement agricole qui peut remettre en cause l'ouverture des établissements. Il nous faut avoir une doctrine spécifique. Les transports ont aussi été identifiés et remontés au niveau national comme une de nos spécificités.
- Le nombre de personnes présentes dans les établissements ne fera pas l'objet d'une règle nationale. Il y a des différences entre les établissements. Mais il faut traiter la question.
- Faire rentrer progressivement les jeunes par catégorie ou par niveau tel que le propose JM Blanquer ? Pourquoi ne pas prioriser les publics écartés du fait de l'isolement par le réseau ou de leur situation sociale ? Les faire rentrer avant ? Laisser cette priorisation aux établissements ? Il faudra le préciser dans le cadrage.
- Si le calendrier de fin d'année semble inchangé il n'en demeure pas moins que des dates doivent être fixées pour assurer à tous une période de déconfinement réussie !
- La question se pose aussi des jeunes qui ont pu travailler dans les établissements type EHPAD, au risque d'être contaminés.
- Que faire si un agent ou des élèves ont des symptômes ? L'écrire aussi.
- La question du calendrier de reprise des cours ? Définir des mesures dans la concertation et les mettre en place. Pour organiser les rentrées dans les établissements, il faut un plan de déconfinement étudié par les différentes instances.

- La rentrée de septembre a été évoquée de nombreuses fois et mérite que l'on s'y attarde car la promotion 2019-2021 sera fortement impactée, des adaptations sont à l'étude.
- Les formations en UC ne sont pas oubliées tout comme celles par apprentissage : un cadrage est en cours.
- Se préparer aussi au risque du reconfinement afin de ne pas le faire d'une manière brutale.

Point d'information sur l'organisation des examens de la session 2020, ([voir les questions envoyées par FO](#))

- Il faut un cadrage national des consignes de prise en compte du contrôle continu pour garantir la valeur nationale des diplômes et l'équité. La DGER confirme les consignes nationales pour tous.
- Toutes les épreuves terminales (orales ou écrites) sont remplacées par du Contrôle Continu sur le cycle. Des tableaux de correspondance seront publiés sur Chlorofil. Les inspecteurs y travaillent, il n'y aura pas de note au retour dans les établissements (à part celles de dossiers et fiches pro)
- Les notes de CC qui remplacent les épreuves terminales sont arrêtées collégalement par l'équipe pédagogique sous la responsabilité des chefs d'établissement avant leur remontée dans un module d'Indexa2 à partir de début juin. Les notes sont celles des **5 trimestres** (à part celles de dossiers et fiches pro)
- Aucun CCF ne sera pris en compte pendant les périodes de confinement ni au retour de confinement.
- Les travaux de dossiers ou fiches d'activités professionnelles prévus pour les épreuves orales seront valorisés dans une note de CC dont les conditions restent à définir par l'inspection pour chaque épreuve (E4.1 CAPa, E6 bac pro, E9 bac techno, E7 BTSA). Les inspecteurs y travaillent, les réponses seront dans la FAQ sur Chlorofil.
- Pour les notes de CC (Contrôle Continu) qui seront remontées par les établissements, une commission d'harmonisation sera mise en place par région administrative et par diplôme (composée de PAJ de toutes les options concernées, de représentants de la DRAAF, des établissements publics et privés). Il n'y a pas encore de calendrier précis.
- Oral anticipé de français en première ; pour l'instant, ce sont les directives de l'EN qui s'appliquent. Il pourrait y avoir une organisation de l'oral en visio avec les élèves dans leur établissement (avec surveillance) et un enseignant de français dans un autre établissement pour évaluer.
- Pour les autres classes, les CCF prévus depuis le début du confinement sont reportés en début d'année scolaire 2020-21. Les plans prévisionnels d'évaluation seront modifiés. La réflexion n'est pas aboutie, mais pour ne pas surcharger le début d'année scolaire, il est probable que certains CCF de première année soient remplacés par du contrôle continu. (il y aura une instruction en ce sens).
- Pour les stages, la réflexion reste ouverte, cela ne dépend pas que des établissements, mais aussi des structures d'accueil.
- Les remontées de notes seraient en deux vagues, le 15 juin pour le bac pro, le BEPA et le STAV, le 22 pour le CAPa et le BTSA (les consignes précises sont à venir). La session d'examen se terminera le 3 juillet comme le calendrier initial (rattrapage, jury de délibérations...) Il pourrait y avoir une forme de dématérialisation des dossiers.

Point d'information sur la messagerie First Class,

La migration sera reportée au 4^{ème} trimestre 2020, il semble essentiel pour la DGER de trouver une solution avec l'équivalent des conférences.

Concernant les conditions sanitaires et les examens, afin de garantir l'équité de traitement de tous, FO a demandé un cadrage national.